

**FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE
CENTRE DE GESTION DU JURA**

3 rue Victor Bérard
39300 CHAMPAGNOLE
Tél. 03.84.53.06.39

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

6 février 2025

DELIBERATION N°04-2025

Objet : <i>Approbation du compte administratif 2024</i>	Nombre de membres en exercice	20
	Nombre de membres présents	12
	Nombre de membres ayant donné pouvoir	1
	Nombre de membres votants	12
	Date de la convocation : 23 janvier 2025	

PRESENTS : Mesdames, Messieurs : Frank STEYAERT, Président, Françoise VESPA, Gérard FERNOUX COUTENET, Jacqueline LAROCHE, Christian BUCHOT, Arielle BAILLY, Gérard DUCHENE, Geneviève MOREAU, Valérie DEPIERRE, Véronique LAMBERT, Dominique CHAUVIN, Christian NOIR et Chantal MARTIN.

EXCUSES : Mesdames, Messieurs : Maurice HOFFMANN, Aline CALLEGHER, Alain CHOULOT, Régis CHOPIN, Guy SAILLARD, Sandrine GAUTHIER PACOUD et Christian NOIR.

Assistaient également à titre consultatif Laëtitia GUYON, Directrice du Centre de Gestion, et Véronique DELACROIX, Directrice adjointe.

Assistaient également à titre consultatif Laëtitia GUYON, Directrice du Centre de Gestion, Véronique DELACROIX et Virginie PERNOT, conseillère aux décideurs locaux et comptable du Centre de Gestion.

Il est fait état du compte administratif lequel fait apparaître les résultats suivants pour l'exercice 2024 :

Le résultat de la section de fonctionnement pour l'exercice 2024 présente un excédent de 168 457,54 € hors report des excédents des exercices antérieurs.

Le résultat de la section d'investissement pour l'exercice 2024 présente un excédent d'investissement de 27 330,23 € hors report des excédents des exercices antérieurs.

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents
Résultats reportés		1 479 494.13		99 612.87		1 579 107
Opérations de l'exercice	973 395.09	1 141 852.63	2 629	29 959.23	976 024.09	1 171 811.86
TOTAUX	985 978.26	2 465 472.39	355 771.37	455 384.24	976 024.09	2 750 918.86
RESULTATS DE CLOTURE		1 647 951.67		126 943.10		1 774 894.77



Les points marquants de l'activité de l'année 2024 :

➤ **Investissements :**

Les mouvements de la section d'investissement sont essentiellement ceux générés par les dotations aux amortissements. L'acquisition du véhicule prévue sur l'année 2024 est reportée sur cette année 2025.

➤ **Fonctionnement :**

Les recettes :

Les cotisations obligatoires et additionnelles des collectivités affiliées :

Les cotisations obligatoires se sont élevées à 796 402,53 € et les cotisations additionnelles à 149 117,32 € soit un total de 945 519,85 € contre 863 764,22 € pour 2023 soit une augmentation de 9.46 % des cotisations.

Les recettes issues des services s'établissent comme suit :

- Prestations archivage : 51 760 €
- Prestations de secrétaire de mairie itinérante : 8 960 €
- Instances médicales : 9 552 €
- CNRACL retraite : 4 480 €

Le montant des remboursements de missions par l'Interrégion (formation secrétaire de mairie, Bourse de l'Emploi...) a été enregistré pour un montant de 14 928.10 €,

Les cotisations versées par les collectivités pour la prise en charge des FMPE se sont élevées à 80 828.54 €.

Le Fonds National de Compensation du Supplément Familial de Traitement a remboursé pour les années 2023 la somme de 3 009 €.

Les dépenses :

Charges de personnel :

- Le personnel du CDG (titulaire et contractuel sur emploi permanent) : En 2024, les charges de personnel se sont élevées à 567 886 € contre 528 574,35€ € en 2023 (y compris les vacances versées aux médecins qui interviennent au conseil médical).
- Le personnel allocataire chômage : Deux agents bénéficient actuellement des allocations chômage dont un ancien FMPE. Le montant versé s'élève à 12 004.70 €.
- Le personnel privé d'emploi (FMPE) : le montant des salaires versés à ces agents s'est élevé à 78 534.00 €.
- L'assurance pour le personnel s'élève à 15 901.17 €. Ce montant subit des variations importantes en fonction des titulaires affiliées à la CNRACL.

Charges de dépenses courantes :

- La mise à disposition du service Informatique par la Communauté de communes Champagnole Nozeroy Jura s'élève à 13 238.55 €. La contribution a été appelée sur l'exercice 2025.
- Les remboursements au titre du droit syndical ont diminué de 35 482.82 € à 20 114.16 € mais un rattrapage est attendu sur l'année 2025.
- Les charges de copropriété se sont élevées à 29 741.42 €.
- Les formations non prises en charge par le CNFPT et commandées auprès de prestataires extérieurs se sont élevées à 7 260 €.

Après avoir pris connaissance des différents postes de dépenses et de recettes, les membres du Conseil d'administration ont voté, chapitre par chapitre, et approuvé à l'unanimité (le Président n'ayant pas pris part au vote conformément au Code Général des Collectivités Territoriales) le compte administratif pour l'année 2024.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

A CHAMPAGNOLE le 6 février 2025

La Vice-Présidente,

Françoise VESPA

A large, stylized handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and curves, positioned over the typed name 'Françoise VESPA'.